La Grande Relève

FONDÉ EN 1935

MENSUEL DE RÉFLEXION SOCIO-ÉCONOMIQUE

VERS LA DÉMOCRATIE D'UNE ÉCONOMIE DISTRIBUTIVE

«Vous voulez les pauvres secourus, moi je veux la misère supprimée» **V. Hugo.**

N° 1157 - octobre 2014

SOMMAIRE :

• ACTUALITÉ

page 2 Au fil des jours

JEAN-PIERRE MON *a de bonnes raisons de ne rien espérer de "l'union bancaire" créée dans la zone euro, et il cite un Professeur contemporain, qui dément, comme J.Duboin jadis, une théorie économique absurde mais toujours soutenue par nos économistes "distingués".*

• ÉDITORIAL

page 3 Démocratie et respect des cultures

MARIE-LOUISE DUBOIN *dénonce la politique de l'offre et l'absence de démocratie de notre gouvernement social-démocrate*

• RÉFLEXION

page 4 Nouvelle-Calédonie, un réel processus de décolonisation ?

YVONNE SAVÉAN *s'est documentée sur la décolonisation de la Nouvelle-Calédonie, pour tenter de répondre à des questions telles que : comment a-t-elle évolué en plus de trente ans et que peut-on en attendre ?*

page 8 "Globish" et multilinguisme, des jeunes entre deux mondes

FANNY EVRARD *réagit à la pression exercée sur les étudiants pour qu'ils adoptent tous la langue des grandes entreprises : elle témoigne de son expérience d'une bourse Érasmus qui lui a permis d'obtenir une licence "langues et cultures" en Espagne*

PRIX en FRANCE 2,20 € **ISSN : 2117-5047** *commission paritaire* N°0418 I 83051

ÇA COMMENCE BIEN !

Les pays de la zone euro se sont mis d'accord pour établir "l'union bancaire" et c'est l'Anglais "eurosceptique" Jonathan Hill que le nouveau président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker, a nommé Commissaire chargé des services financiers. À ce titre, il sera responsable de la régulation des marchés financiers, de la gestion bancaire et de la réglementation des produits financiers. Hill est un proche de David Cameron et il a été conseiller de l'ex-Premier ministre John Major avant de se lancer dans les affaires, il est notamment le co-fondateur de la société de conseil "*Quiller Consulting*" dont les clients, les entreprises du secteur financier tels que HSBC, sont les propriétaires[1]. Les lobbies ont donc encore un bel avenir à Bruxelles et les banques continueront à être bien protégées. Ouf, on a failli avoir peur !!

LES BOITES NOIRES

Il n'y avait quand même pas trop de souci à se faire car les banques sont de telles *«boites noires»* que même les plus grands spécialistes ont du mal à voir clair dans leur gestion. C'est ce que nous explique le journaliste Eric Albert dans sa *Lettre de la Cité*[2]. Les pays de la zone euro s'étant enfin mis d'accord pour établir l'union bancaire, la BCE allait concrètement devenir le régulateur unique des banques. Mais au préalable, elle devait réaliser un examen de santé de tous les établissements financiers, un AQR[3] comme disent les spécialistes. Les analystes bancaires de la banque américaine Citi (une équipe d'une douzaine de personnes dont le rôle est de surveiller les établissements financiers de chaque pays européen) se sont donc mis au travail pour tenter d'évaluer à l'avance le résultat de l'AQR. Le superviseur de cette équipe, Kinner Lakhani, s'est alors trouvé dans une impasse : *«Je suis arrivé à la conclusion que c'était impossible à faire»*, a-t-il déclaré. Les actifs des banques n'étaient absolument pas comparables : *«D'un pays à l'autre, la présentation n'était pas la même. Même à l'intérieur d'un pays, les banques ne révélaient pas les mêmes détails. C'était impossible d'en tirer des conclusions»*.

Eric Albert met les points sur les i : *«En clair,* explique-t-il, *même une équipe composée des meilleurs spécialistes du secteur n'a pas la moindre idée de la réelle solidité des banques. Leurs épais rapports annuels, malgré des apparences scientifiques, se rapprochent plus d'un brouillard de chiffres que d'une mesure précise de la robustesse des établissements. Les banques sont de véritables boites noires forçant les régulateurs à œuvrer à l'aveuglette* [...] *La réalité est que le travail d'analyse de l'AQR, si nécessaire soit-il, est en grande partie une cause perdue. La qualité des actifs des banques est d'abord affaire de jugement. Un prêt adossé à de l'immobilier à Londres est-il solide ou non ?»* La seule solution semble être de forcer les établissements financiers à détenir d'énormes réserves de cash pour faire face à un éventuel krach, mais les banques n'aiment pas ça car c'est de l'argent gelé qu'elles ne peuvent pas utiliser pour faire prospérer leurs affaires.

DÉMYSTIFICATION

Dans son livre *Debunking Economics*[4], l'Australien Steeve Keen, Professeur à l'Université de Kingston à Londres, entreprend de démystifier la théorie économique avec beaucoup de pédagogie. *«Il fait partie de la douzaine d'économistes académiques renommés qui ont mis en garde depuis longtemps contre le retour d'une grande récession - une déflation provoquée par l'excès de dette privée devenue insoutenable - telle que nous la voyons aujourd'hui»*[5]. Son ouvrage s'adresse non seulement aux étudiants en économie mais aussi aux entrepreneurs, aux politiques ou encore aux banquiers. Il explique comment des hypothèses arbitraires et contradictoires ont donné naissance à des lois fausses qui ne sont remises superficiellement en question que pour tenter d'en corriger à la marge les résultats. Qui plus est, la complexité de l'outil mathématique utilisé dans ces théories écarte les économistes conventionnels du débat, certains principes étant jugés acquis bien que rien ne les valide. C'est notamment le cas de la sacro-sainte théorie de l'équilibre économique qui n'est qu'un mythe (déjà dénoncé[6] par Jacques Duboin) même dans un univers de concurrence "libre et non faussée": *«considérer que l'offre et la demande se croisent autour d'un prix d'équilibre est rarement valable, sauf peut-être pour un seul consommateur, un seul producteur et tout au plus deux produits. Les conséquences qu'en a tirées la théorie sur le comportement supposé des producteurs, des salariés et des consommateurs tombent donc à l'eau. Même si, une fois de plus, la théorie a tenté de s'adapter superficiellement en créant, par exemple, un unique "consommateur agrégé" représentant à lui seul toute la demande. Ainsi en va-t-il de l'erreur couramment admise selon laquelle l'offre crée sa propre demande qui néglige non seulement le rôle de l'incertitude et des anticipations de gain, mais aussi le principe même du capitalisme : l'accumulation du capital»*[5]. Cela devrait, me semble t-il, inspirer nos gouvernants…

Jean-Pierre MON

1 *Deutsche-Wirtschafts-Nachrichten*, 10/09/14.

2 *Le Monde*, 24/09/14.

3 En Globish = *Asset Quality Review*.

4 Zed Books, 2011.

5 *À l'origine de le crise, des idées fausses*, A. de Tricornot, *Le Monde Eco & Entreprises*, 11/09/2014.

6 Jacques Duboin, *Rareté et abondance*, éd. OCIA 1945.

Démocratie et respect des cultures

Les Français, qui ont élu François Hollande pour en finir avec la politique de droite menée par son prédécesseur, sont surpris par les mesures qu'il fait prendre. C'est qu'ils n'ont pas compris ce que le Président a dit de lui-même (mais pas au cours de sa campagne présidentielle…) : il est social-démocrate, ce qui signifie que son objectif est *«le triomphe du capitalisme absolu»*[1].

C'est la raison pour laquelle il a choisi la *politique de l'offre* : aider directement les entreprises pour qu'elles fassent des bénéfices (on dit pudiquement "être compétitives") et non pas la *politique de la demande* qui, en favorisant le pouvoir d'achat des consommateurs, aurait aussi développé l'activité des entreprises, **mais** en l'orientant vers les besoins exprimés par la population. Il n'y a donc que le MEDEF pour applaudir ce choix.

Les déçus manifestent, mais sans succès, car seules les protestations venant de droite sont entendues. Dans notre démocratie formelle, qu'ils respectent, ils ne peuvent donc se faire entendre que par les élections. Le résultat est là : si le PS, qui avait pratiquement tous les pouvoirs (Assemblée, Sénat, régions, mairies) a, en deux ans, perdu partout la majorité, c'est bien parce que sa politique n'est pas celle que ses électeurs en attendaient. Alors, déboussolés qu'ils sont quand ils entendent encore dire que le PS, c'est la gauche, ils sont prêts à croire que gauche et droite, c'est la même chose !

Non, une politique de gauche ne consiste pas à aider en priorité les entreprises, en les exonérant d'impôts, en endettant l'État, et en imposant des dizaines de milliards d'économies diverses à la population. Ces restrictions n'ont pas seulement des effets déplorables dans l'immédiat (réduction des budgets sociaux et dégradation des services publics). Ils auront d'autres conséquences catastrophiques, à long terme, mais prévisibles. Par exemple le manque de moyens dont disposent les universités et la recherche publique, qui les paralyse déjà.

Mais ce gouvernement n'en a cure… Il doit obéir aux directives que son chef lui impose en fonction de ses propres convictions. Tant pis si le résultat prouve que ces dernières sont infondées : il a été élu pour cinq ans au suffrage universel. Alors, après lui, le déluge.

*

Notre démocratie est donc bien mal en point. Et dans tous les domaines. Autre exemple : nous avons appris qu'un nouveau découpage des régions a été décidé, sans qu'il soit question de consulter les populations concernées. Alors tant pis si les habitants de la région nantaise, le pays d'Anne de Bretagne, se veulent bretons : refusé. Et en plus, l'aéroport de N-D des Landes sera implanté sur leurs terres, même s'ils ont de bonnes raisons de ne pas le vouloir.

Nous n'avons pas, en France métropolitaine, une région qui revendique son indépendance, comme le font l'Écosse ou la Catalogne. Mais nous avons encore des colonies, même si elles sont dites "Territoires d'Outre-mer". Si ces terres sont françaises c'est parce que la prise de possession d'un pays par un autre, mieux armé, se pratiquait couramment dans le passé. Or la démocratie, c'est le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes : elle implique donc la décolonisation. Depuis maintenant plus de trente ans, l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie est préparée. Comment cette décolonisation se passe-t-elle ? - C'est la question sur laquelle Yvonne Savéan s'est penchée et tente de répondre dans les pages qui suivent. Les conclusions qu'elle en tire susciteront des réflexions : l'indépendance est-elle un véritable progrès si elle est remplacée par une tutelle économique et financière, moins formelle, mais aussi injuste et inégalitaire ?

*

La démocratie n'est pas seulement le respect de la volonté des peuples, c'est aussi (d'abord ?) le respect de leur culture, de leurs particularités, de leur originalité. Et parmi tous les dégâts imputables à la mondialisation capitaliste, il faut dénoncer l'uniformisation des cultures. Rappeler que la nécessité de sauver la biodiversité en général, c'est aussi veiller à sauvegarder la biodiversité humaine, et qu'il est odieux d'obliger les foules, forcées d'émigrer, à s'intégrer en effaçant tout ce qui est leur histoire pour adopter un genre de vie qui leur est totalement étranger… et qu'on leur présente comme "le progrès", le "développement"… Au nom de quels critères ?

Parmi les particularités qui fondent un peuple, la langue est un des liens les plus anciens et les plus profonds. La mondialisation libérale s'étend aussi par l'imposition de la langue anglaise, celle du commerce international. Mais heureusement, quelques jeunes, soumis à cette pression, savent résister. Fanny Evrard, jeune étudiante (21 ans) le prouve par son témoignage (voir p.12) d'une année d'étude en Espagne, comme boursière Érasmus.

Marie-Louise DUBOIN

1 pour reprendre le sous-titre du livre *Les mystères de la gauche* de J-C Michéa que Benjamin a présenté très clairement dans *GR 1142*, notre numéro de mai 2013.

Bien que la Nouvelle-Calédonie, île lointaine du Pacifique Sud, soit française depuis plus de 150 ans, son Histoire est bien peu connue des métropolitains. Pourtant, le processus original de décolonisation, progressive et pacifique, qui y a été initié à la fin des années 1980, mérite qu'on l'analyse dans toute sa complexité. **YVONNE SAVÉAN** *s'est donc penchée sur cette question et elle tente ici d'en définir quelques points essentiels :*

Nouvelle-Calédonie, un réel processus de décolonisation ?

par **Yvonne SAVÉAN**

De graves "évènements" ont ensanglanté la Nouvelle-Calédonie en 1980-84. Ces évènements violents, proches de la guerre civile, ont opposé les *Kanak**, mélanésiens originaires de Nouvelle-Calédonie, revendiquant leur indépendance et d'autre part, les "*Caldoches*", colons d'origine européenne, maitres de l'économie néo-calédonienne et refusant que totalité ou partie de la Nouvelle-Calédonie quitte le giron de la République française.

La nécessité de rétablir la paix civile a conduit les protagonistes de ce conflit à accepter un compromis et à signer les accords de Matignon-Oudinot en 1988, puis ceux de Nouméa en 1998. Ces accords se sont traduits par un partage des responsabilités entre indépendantistes et non-indépendantistes (ou loyalistes), engageant la Nouvelle-Calédonie dans un processus original de décolonisation qui visait à doter ce territoire d'infrastructures politiques et économiques devant lui permettre d'assumer progressivement sa pleine souveraineté. La Nouvelle-Calédonie quittait ainsi son statut de *Territoire d'outre-mer*, acquis en 1946, pour devenir une "*Collectivité d'outre-mer sui generis* (avec un statut propre)" qui reste, encore à ce jour, unique en son genre et qui devrait voir son aboutissement au plus tard en 2018.

* l'adjectif "kanak" et le nom, "Kanak" sont invariables en genre et en nombre depuis 1998[1].

** Voir à ce sujet le beau film de Mathieu Kassovitz *L'ordre et la morale* (2011).

Un passé difficile

La Nouvelle-Calédonie est un territoire océanien (18.576 km^2) constitué d'un ensemble d'îles : Grande Terre (16.374 km^2), îles Loyauté : Ouvéa, Lifou, Maré et Tiga (1.980 km^2) et quelques autres ilôts rocheux, peuplés ou non. Lorsqu'en 1853, le contre-amiral Febvrier–Despointes prend possession de la Nouvelle-Calédonie au nom de la France et de l'empereur Napoléon III, environ 60.000 mélanésiens (Kanak) occupent cet archipel. L'État français devient alors propriétaire de l'ensemble du territoire néo-calédonien et, comme dans tous les territoires colonisés, la colonisation de la Nouvelle-Calédonie s'est effectuée aux dépens des populations autochtones. La colonisation par des Européens est encouragée alors que les Kanak sont relégués sur des "réserves". En 1903, les réserves kanak de Grande Terre représentent seulement 7,3% de la surface de l'île. Les îles Loyauté sont des réserves à 100% et sont encore aujourd'hui peuplées essentiellement par des Kanak. La spoliation foncière dont ont été victimes les populations mélanésiennes est en grande partie responsable des révoltes, se traduisant par des épisodes particulièrement violents en 1878, en 1917 et en 1984-88[2].

Les "évènements" de 1984-88 culminent avec l'assaut par le GIGN de la grotte de Gossanah sur l'île d'Ouvéa en mai 1988 : 21 morts, dont 19 indépendantistes et 2 militaires, dans des conditions jamais totalement élucidées**. Les opposants prennent conscience de l'impasse où les mène la violence et de la nécessité d'un dialogue entre eux et avec l'État. Ceci ne se fera pas sans heurt, mais aboutira finalement aux *Accords de Matignon*, qui ont été signés le 26 juin 1988 par Michel Rocard, premier ministre, Jean-Marie Tjibaou (Front de Libération Nationale Kanak et Socialiste =FLNKS) et Jacques Lafleur (Rassemblement Pour la Calédonie dans la République=RPCR). Ils ont été suivis des *Accords Oudinot* en août 1988 et par la loi référendaire (loi adoptée par le peuple français consulté par référendum) du 9 novembre 1988. Les accords de Matignon-Oudinot mettent l'accent sur le rééquilibrage social et économique entre les populations et les régions[3] :

•Décentralisation des pouvoirs publics avec la création de provinces dotées d'un large domaine de compétences, de ressources financières et administrées par une assemblée et un président.

La coutume kanak

La "coutume" désigne à la fois le code oral qui régit la société kanak (ensemble de règles, de pratiques et de rituels), l'art de vivre mélanésien dans son ensemble et le geste de l'échange coutumier (échange de paroles et de dons). La coutume régit également le statut civil coutumier et constitue le fondement du lien social mélanésien. La société kanak est structurée autour d'une organisation coutumière dont la base est le "clan". Les clans sont regroupés en tribus au sein de districts coutumiers qui sont eux-mêmes regroupés en aires coutumières. Les instances coutumières sont le conseil du clan, le conseil des chefs de clan, le conseil d'aire coutumière… (5 p.24)

•Reconnaissance de l'identité du peuple kanak et politique de rééquilibrages économique, social et culturel en faveur de cette population victime de la colonisation. L'importance de la "coutume" (*voir encadré*) dans l'organisation sociale mélanésienne est prise en compte par la création de conseils consultatifs coutumiers dans chacune des huit aires coutumières et d'un conseil coutumier territorial.

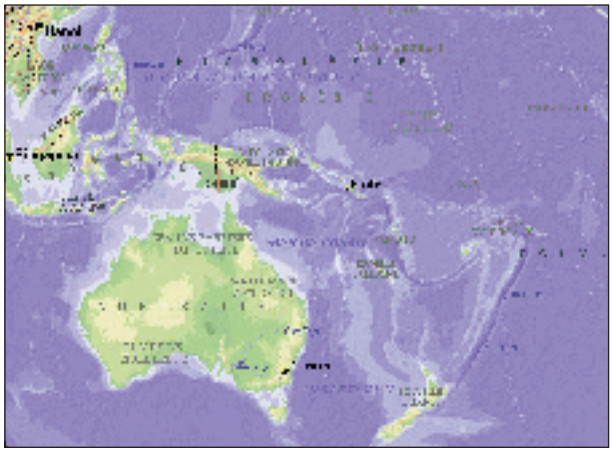

En ce qui concerne l'indépendance, sans y renoncer, le FLNKS admet que les Kanak ne sont pas prêts à l'assumer. Ainsi que le dit Jean-Marie Tjibaou, il ne veut pas «*sortir par la grande porte de l'indépendance pour rentrer par la petite porte de la mendicité et du FMI*»[4]. Il réussit avec difficulté à convaincre la majorité des indépendantistes de retarder de dix ans leur revendication d'un référendum d'autodétermination.
Malheureusement, il ne sera pas compris par tous puisqu'il est assassiné par un indépendantiste extrémiste en mai 1989.

*

Les accords de Matignon-Oudinot donnent effectivement lieu à la création de trois provinces à partir de juillet 1989 :

LES TROIS PROVINCES NÉO-CALÉDONIENNES (chiffres de 2009)[5 et 7]

•***Province Sud*** : 45% de la surface de Grande Terre ;
74,5 % de la population de Nouvelle-Calédonie (en particulier autour de Nouméa), dont 27% de Kanak et 36% d'Européens

•***Province Nord*** : 55% de la surface de Grande Terre ;
18,4% de la population de Nouvelle-Calédonie
dont 74% de Kanak et 12,7% d'Européens

•***Iles Loyauté*** : 7,1 % de la population de Nouvelle-Calédonie
dont 97% de Kanak.

(Voir plus loin le paragraphe "La population néo-calédonienne")

Les Kanak prennent le pouvoir dans la province Nord et dans les îles Loyauté où ils sont majoritaires. Alors que la province Sud concentre les trois quarts de la population et de l'activité économique de Nouvelle-Calédonie, la province Nord a un niveau de développement, d'infrastructures économiques et d'équipements sanitaires et sociaux pratiquement nul. Les Kanak vivent en autarcie sur les terres coutumières des produits de la pêche, de la chasse et de l'agriculture : *«Dans les années 1970-1980, quelque cent trente ans après que la France eut fait main basse sur la Nouvelle-Calédonie, les Kanak sortaient encore peu des réserves où ils avaient été cantonnés à la fin du XIXe siècle. Au bout de pistes poussiéreuses, dans des masures privées de tout confort, une population écrasée par la ségrégation végétait économiquement et socialement, tandis qu'au même moment les cours du nickel flambaient et que l'enrichissement insolent des Européens s'étalait à Nouméa»*[6].
Suite aux accords de Matignon-Oudinot, l'État français a injecté des sommes importantes dans le budget de la Nouvelle-Calédonie pour développer des infrastructures publiques, en particulier dans la province Nord. Des grands travaux ont été entrepris pour la construction d'hôpitaux, de routes, de lycées, raccordements au réseau électrique, adductions d'eau, amélioration de l'habitat rural…

Par ailleurs, un programme de formation substantiel a été mis en place pour former des cadres mélanésiens, trop peu nombreux à cette époque : seulement 6% de cadres étaient d'origine kanak.
La promotion de la culture kanak a connu aussi une avancée importante avec la création de l'Agence de Développement de la Culture Kanak (ADCK), établissement public d'État, dont la mission était de valoriser le patrimoine culturel kanak sous toutes ses formes[1].

De Matignon à Nouméa

Lors des accords de Matignon-Oudinot, une durée de 10 années semblait appropriée pour que l'avancée en matière de rééquilibrage économique apporte une réelle amélioration au statut des populations mélanésiennes et pour que la population de Nouvelle-Calédonie soit à même de décider de son destin.
En fait, dès 1991, les non-indépendantistes remettaient en cause la tenue du référendum et de nombreuses discussions auront lieu pendant ces dix années[2 p.59].
Par ailleurs, tout en restant *«ouvert à tout dialogue dans une perspective d'indépendance»*, le FLNKS impose, avant la tenue des négociations, des revendications concernant la dette morale de la colonisation ainsi que la revendication économique du "préalable minier" (*encadré page suivante*).
Enfin, le 5 mai 1998, le FLNKS et le RPCR décident d'un commun accord que le référendum d'auto-détermination serait prématuré et le reportent de 20 ans (soit au plus tard en 2018).
Par ailleurs, ils se réunissent à Nouméa le 5 mai pour définir l'organisation politique de la Nouvelle-Calédonie et les modalités de son émancipation pendant les vingt ans à venir.

● ● ●

Le nickel, un outil de l'indépendance[8]

La Nouvelle-Calédonie renferme dans ses sous-sols le quart des réserves mondiales de nickel, métal indispensable à la fabrication de l'acier inoxydable. Dans cette île du Pacifique, l'exploitation du nickel a évolué parallèlement à la colonisation. Jusqu'au début du 21ème siècle, le monopole de l'exploitation du nickel était détenu par la SLN (Société Le Nickel) installée dans la Province sud, près de Nouméa. La SLN, premier employeur de Nouvelle-Calédonie, achetait le minerai à des petits exploitants pour le transformer dans son usine de Doniambo ou l'exportait comme minerai brut. La SLN détenait aussi, sans les exploiter, plusieurs massifs dans le Nord de Grande Terre. Le FLNKS, considérant ceci comme un "pillage", a exigé d'être impliqué dans l'exploitation du nickel en demandant qu'une usine d'extraction du nickel soit construite dans la province nord et que les Kanak soient impliqués dans la gestion de cette usine : c'est ce qu'on a appelé le ***préalable minier***.

En 1990, suite aux accords de Matignon et avec l'aide de l'Etat, la Sofinor, société d'économie mixte travaillant pour le compte de la province Nord, à majorité indépendantiste, rachète la société SMSP (Société Minière du Sud Pacifique) signant ainsi l'entrée des Kanak dans les affaires minières.

En 1998, la SMSP devient propriétaire de la montagne du Koniambo dont le sous-sol est riche en minerai. En janvier 2006, cet accord aboutit à la création d'une société minière associant les Kanak représentés par la SMSP majoritaire (51%) à une société étrangère (Falconbridge). La construction de l'usine de Vavouto commence en 2007 et la première coulée de nickel est sortie de cette usine en avril 2013. L'objectif est de parvenir à une production de pleine capacité, soit 60 000 tonnes par an, en 2015. La société Koniambo Nickel SAS est à ce jour une coentreprise appartenant pour 51% à la SMSP et pour 41 % à Glencore-Xstrata (compagnie anglo-suisse de négoce et de courtage de matières premières).

La SMSP a conclu d'autres accords avec des sociétés coréenne et chinoise avec comme préalables : de contrôler ces sociétés par une participation majoritaire de 51%, de protéger au maximum l'environnement et de favoriser les retombées sur la population néo-calédonienne. À chaque fois, il s'est agit pour ces sociétés, de construire les usines et d'apporter la technologie, les Kanak représentés par la SMSP, apportant le minerai.

Paul Néaoutyine, Kanak indépendantiste et président de la province Nord, a été le stratège de l'accession des Kanak à la propriété minière : *«Nous avons la possibilité d'accéder à la pleine souveraineté en valorisant le nickel. Ceci permettra que les bénéfices soient redistribués sur place pour améliorer le sort de la population kanak au lieu de ne bénéficier qu'à quelques privilégiés. Koniambo Nickel est une usine rentable dont nous indépendantistes, touchons des dividendes et qui a fourni plus de 6.000 emplois. C'est un pas important vers l'indépendance.»*

Les Accords de Nouméa : le mot d'ordre "un destin commun"

Les Accords de Nouméa en mai 1998 et la loi organique de mars 1999 ont défini un nouveau statut pour la Nouvelle-Calédonie[9]. Ils organisent l'émancipation de ce territoire sur vingt ans avec le transfert, progressif mais irréversible, de compétences normalement détenues par un État souverain. Ils visent à créer une "*citoyenneté*" néo-calédonienne devant aboutir à une "*nationalité*" néo-calédonienne associant toutes les communautés vivant sur le sol néo-calédonien dans une *«communauté de destin»*.

•La loi met en place la création de nouvelles institutions gouvernementales avec :

—Un parlement : ***le congrès*** comportant 54 membres issus des Assemblées des 3 provinces à la proportionnelle :

Tableau 1

Représentants de la population néo-calédonienne[5]

	Province Sud	Province Nord	Iles Loyauté	Total
Représentants dans chaque assemblée de province	40	22	14	
Représentants siégeant au congrès	32	15	7	54

Le congrès vote les "*lois du pays*" et élit un Président du congrès.

— Un exécutif local et collégial : le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est constitué de 5 à 11 membres proposés par le congrès à la proportionnelle, qui choisissent un Président du Gouvernement et un Vice-président.

• L'accent est mis sur une meilleure prise en compte de l'identité kanak avec :

— La création d'un Sénat coutumier obligatoirement consulté lorsqu'un projet de loi concerne l'identité kanak.

— L'introduction du "droit coutumier" dans le droit français. Depuis les Accords de Nouméa, au droit civil commun qui est exercé en Nouvelle-Calédonie comme en France, s'ajoute en Nouvelle-Calédonie un autre système pour les personnes relevant du statut civil coutumier kanak. Les personnes relevant de ce statut sont régies par leur coutume (état civil, mariage, filiation, succession…) sauf si elles y renoncent.

— La définition du fonctionnement des aires coutumières.

— La valorisation du patrimoine culturel kanak avec l'inauguration du Centre culturel Jean-Marie Tjibaou (CCT) en mai 1998. On trouve au CCT un centre d'art, un musée, des salles de spectacle et une bibliothèque spécialisée...

— La préférence donnée au recrutement des populations locales.

• L'accord de Nouméa prévoit un transfert progressif des compétences de la France à la Nouvelle-Calédonie à l'exception des compétences régaliennes (défense, monnaie, justice, sécurité et affaires étrangères) qui ne seront transférées que lors de l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté. Un échéancier de ce transfert a été prévu et échelonné sur 20 ans. Certaines compétences devaient être immédiatement transférées

alors que d'autres le seraient lors d'étapes ultérieures. Le transfert d'une compétence devait s'accompagner de subventions permettant au gouvernement de Nouvelle-Calédonie d'assumer cette nouvelle responsabilité.

• En ce qui concerne le corps électoral apte à se prononcer lors du référendum d'autodétermination prévu entre 2014 et 2018, seules seront consultées les personnes justifiant de vingt ans de résidence sur le territoire néo-calédonien en 2018 et donc déjà inscrites sur les listes électorales en 1998 (gel électoral).

• Les néo-calédoniens consultés en novembre 1998 ont donné leur approbation sur l'accord de Nouméa (72% des votes exprimés).

• En octobre 2013, la loi du 19 mars 1999 a été réactualisée sur 3 points :

— Permettre à la Nouvelle-Calédonie de se doter d'autorités administratives indépendantes locales disposant des mêmes prérogatives que leurs homologues nationales.

— Conférer plus de pouvoir au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

— Accompagner les autorités néo-calédoniennes dans l'exercice de leurs nouvelles responsabilités.

La population néo-calédonienne

Lorsque l'on évoque la Nouvelle-Calédonie, on pense "Kanak" et "Caldoches". En fait, ce territoire d'outremer est depuis longtemps une zone de migration importante à cause de l'attractivité de son secteur industriel minier fournisseur d'emploi. Pour cette raison, nombre d'habitants des îles océaniennes, mais aussi d'Asie, sont venus en Nouvelle-Calédonie depuis les années 1950. Les îles Wallis et Futuna ont connu un véritable exode et la population néo-calédonienne originaire de ces îles est deux fois plus importante que celle encore présente dans l'archipel d'origine[10].

Le peuplement par des populations étrangères a correspondu à la volonté politique de l'État, dans les années 1970, d'affaiblir le mouvement nationaliste kanak. Ainsi, dans la lettre de Pierre Messmer au secrétaire d'État aux DOM-TOM en 1972, l'immigration de français métropolitains était encouragée «*pour améliorer le rapport numérique des communautés*»[2 p.21]. De même, lors du grand boom du nickel (1967 à 1972), les propriétaires caldoches ont préféré faire venir de la main d'œuvre étrangère (15 à 20.000 immigrants, métropolitains, polynésiens, antillais) plutôt que de faire appel à la main d'œuvre kanak[2, p.19-20].

• Cette mosaïque de population (*tableau 2 ci-après*) retentit-elle sur le processus de décolonisation ? On estime que 80% des Kanak sont indépendantistes, mais ils ne représentent que 40% de la population[6]. L'indépendance ne peut donc se réaliser sans une fraction au moins des autres populations caldoches, wallisiens… Or, les populations non-mélanésiennes (polynésiens, asiatiques ou autres) sont «*fortement encouragés*» à voter anti-indépendantiste par leurs employeurs européens[2, p.28]…! Par ailleurs, si parmi les 30% de néo-calédoniens européens il existe une faible minorité d'indépendantistes, un pourcentage non négligeable de Kanak est anti-indépendantiste. Enfin, comme il apparait sur le tableau 2, plus de 13% des néo-calédoniens refusent de se considérer comme appartenant à une communauté. Il est donc impossible de déterminer les conséquences d'un vote d'autodétermination en se fondant sur les seules origines ethniques des participants.

Tableau 2

Groupes de population en Nouvelle-Calédonie
(Recensement de 2009) [7]

	Nombre de personnes	Pourcentage
Kanak	99.07	40,34%
Européens	71.721	29,2%
Wallisiens et Futuniens *(arrivés à partir des années 1950)*	21.763	8,66%
Se définissant comme métis	20.398	8,3%
Se définissant néo-calédoniens	12.177	4,96%
Différents groupes asiatiques *(ancienne main d'œuvre venue à la fin du XIXe siècle)*	8.199	3,34%
Tahitiens	4.985	2,03%
Autres	7.760	3,15%
Total	246.081	100%

En 2014
où en est le processus de décolonisation ?

1• Les institutions

La Nouvelle-Calédonie est la seule collectivité ultra-marine ayant un gouvernement et un parlement qui ont un réel pouvoir exécutif et législatif. Depuis l'accord de Nouméa, le Haut Commissaire de la République, représentant la France est cantonné à des fonctions de sécurité civile générale équivalentes à celles d'un préfet métropolitain. La Nouvelle-Calédonie a donc une autonomie politique que nulle autre ancienne colonie n'a acquise sous la souveraineté française.

Depuis 1999, la majorité au congrès est détenue par la droite anti-indépendantiste même si les indépendantistes progressent régulièrement. Ainsi, lors des élections provinciales de mai 2014, sur les 54 sièges du congrès, les indépendantistes ont gagné 2 sièges. Cependant, ils restent minoritaires avec 25 sièges contre 29 aux loyalistes :

Tableau 3

Résultats des élections provinciales de mai 2014[11]

Représentants au congrès	Province Sud	Province Nord	Iles Loyauté	Total
Indépendantistes	6	12	7	25
Non- indépendantistes	26	3	0	29

Il faut noter cependant que même si c'est la droite traditionnelle qui dirige la Nouvelle-Calédonie, le mode de scrutin, à la proportionnelle, fait que les différents courants politiques sont représentés dans les instances gouvernementales. Ainsi, suite aux dernières élections provinciales, les 54 ● ● ●

case traditionnelle kanak

membres du congrès ont élu en juin 2014, 11 membres du gouvernement parmi lesquels 6 non-indépendantistes et 5 indépendantistes. Les 11 membres du gouvernement ont choisi comme président du gouvernement Cynthia Ligeard (Rassemblement-UMP ; non-indépendantiste) et comme le veut la tradition, un vice –président indépendantiste : Gilbert Tyuienon (Union Calédonienne). Le président du congrès est Gael Yanno (UCF : Union pour la Calédonie dans la France ; non-indépendantiste).

2• *Le transfert de compétences*

La mise en œuvre des accords de Matignon-Oudinot et de Nouméa signés par des indépendantistes et des non-indépendantistes, va obligatoirement dans le sens d'un accès à plus ou moins long terme à l'indépendance ou du moins à une forme d'autonomie. On peut se demander si la droite néo-calédonienne non-indépendantiste majoritaire peut mettre beaucoup d'enthousiasme à la réalisation de mesures opposées à ses convictions. Ainsi, Jean-François Merle, ancien conseiller technique chargé de l'Outre-mer au cabinet de Michel Rocard disait-il en août 2009 : «*La mise en œuvre de l'accord de Nouméa a pris du retard : pendant les cinq premières années suivant la signature, il ne s'est pratiquement rien passé….Tout s'est passé comme si la majorité RPCR qui dominait à l'époque le Congrès de Nouvelle-Calédonie avait pensé pouvoir ainsi « gagner du temps » (4)*». Il en est de même pour « *la loi favorisant l'emploi local qui bien qu'inscrite dans l'accord de Nouméa n'a vu le jour qu'en 2012.*»[6]

Malgré ces réticences, à ce jour un grand nombre de compétences ont été transférées de l'Etat au gouvernement néo-calédonien. Parmi les compétences rapidement transférées, sont notées des dispositions régissant l'enseignement primaire, le commerce extérieur, le régime douanier, les investissements étrangers, le droit maritime, le droit du travail, la gestion des ressources minières …. D'autres, comme les compétences en matière de droit civil et commercial, de propriété industrielle de sécurité civile et d'enseignement du second degré … ont été transférées plus récemment[12 p.15]. D'autres encore comme l'administration, le contrôle de légalité des provinces et des communes, l'université … devront être transférées avant le referendum si elles réussissent à franchir l'opposition des non-indépendantistes[13].

3• *La réforme foncière*

Comme dit précédemment, la revendication foncière fut à l'origine de la crise des années 1980, les Kanak de Grande Terre voulant récupérer les terres dont ils avaient été spoliés. En effet, en 1978, si les îles Loyauté, anciennes réserves, sont à 100% des terres coutumières, 10% seulement de Grande terre sont occupés par des Kanak (25% par des non-kanak et 65% sont des terres domaniales)[14].

Une réforme foncière est mise en place en 1978 mais jusqu'en 1988 peu de changements sont observés[2 p.144]. Ainsi, «*en 1987, les agriculteurs mélanésiens de la Grande Terre, vingt fois plus nombreux que les agriculteurs et éleveurs européens disposent de deux fois moins de terres et souvent celles qu'ils possèdent sont de piètre valeur culturale*»[2 p.22].

Ce n'est qu'à partir de 1993 que la situation va réel-

Centre culturel Jean-Marie Tjibaou

lement changer. Depuis cette date, les attributions foncières consenties à des Européens sont rares alors que les terres coutumières se sont notablement accrues (tableau 4). Lors des accords de Nouméa, l'ADRAF (Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier) reçoit comme mission principale de favoriser le retour des terres à leurs propriétaires coutumiers. Les terres redistribuées proviennent d'acquisitions auprès de propriétaires privés non-kanak ou de terres domaniales.

Tableau 4

Répartition des terres non domaniales sur Grande Terre[2]

Année	Terres coutumières (hectares)	Terres non kanak (hectares)
1903	122.491	
1978	162.000	370.000
1998	262.000	310.000
2008	290.000	300.000

(1 hectare =0,01 km²)

Selon les derniers chiffres de l'ADRAF, en 2012, la superficie totale des terres coutumières est de 496 430 hectares (Iles Loyauté : 189.400 ha, Province Nord :243.900 ha et Province Sud : 63.130 ha)[12 p.17].
Si on ne peut que se féliciter du rééquilibrage progressif entre la superficie des terres coutumières et des terres privées non-kanak sur Grande Terre, la totalité des terres coutumières ne représentent actuellement que 27% de la superficie totale de la Nouvelle-Calédonie.
C'est mieux qu'au début du 20ème siècle, mais par rapport aux 100% d'avant la colonisation, c'est peu… !

4• Le référendum d'auto-détermination

Qu'en est-il de l'opposition entre indépendantistes et non-indépendantistes ? A –t- elle évolué depuis 1998 ? — Peu, comme l'ont montré les résultats des élections provinciales de mai 2014. En effet, même si une multitude de partis a vu le jour aussi bien à droite qu'à gauche, au moment des élections, c'est la distinction entre pour ou contre le référendum d'auto-détermination et l'accès possible à l'indépendance qui reste le point d'achoppement entre les différents courants politiques.
Ainsi, au soir des élections, le Kanak Daniel Goa, président de l'Union Calédonienne-FNLKS, disait-il «*qu'il n'y avait pas d'alternative au référendum, seule solution pour faire accéder le pays à la pleine souveraineté, soit l'indépendance* » alors que le loyaliste Philippe Gomès, président de Calédonie Ensemble, déclarait être opposé à un «*référendum d'opposition frontale stérile et générateur de tensions entre néo-calédoniens*».[15]
Cette mandature 2014-2018 est cruciale puisqu'elle ouvre le dernier mandat le l'accord de Nouméa au cours duquel les élus du congrès devront décider à la majorité des trois cinquièmes (soit 32 voix sur 54) de l'organisation d'un référendum d'autodétermination. Si les élus du congrès ne parviennent pas à tomber d'accord sur une date d'ici 2018, il reviendra à la France de fixer d'autorité une échéance. La consultation portera sur le transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences régaliennes, l'accès à un statut international de pleine responsabilité et l'organisation de la citoyenneté en nationalité (article 5 de la loi organique). Cet article prévoit aussi la possibilité d'organiser trois référendums successifs en cas de réponse négative. ● ● ●

L'évolution de la société néo-calédonienne en 25 ans[6]

Ainsi que l'affirment A.Bensa et E.Wittersheim, anthropologues qui connaissent bien la Nouvelle-Calédonie, «*sans aucun doute, la Nouvelle-Calédonie a énormément changé depuis 25 ans*». Des réalisations importantes ont été conduites en particulier dans la province Nord : «*ouverture de bibliothèques, de complexes culturels, de supermarchés, nouveaux lotissements d'habitations, zones d'artisanat en terres coutumières, aménagement d'une marina…*»

L'aquaculture et le tourisme sont encore peu développés et c'est essentiellement grâce à l'atout majeur que représente le traitement du nickel, que la Nouvelle-Calédonie a un taux de croissance de 4% depuis une vingtaine d'années. Les subventions accordées par la France, qui représentent encore 16% du PIB de la Nouvelle-Calédonie, ainsi que des avantages fiscaux favorisant les investissements outremer jouent aussi un grand rôle dans cette réussite économique. «*Ces avancées ont permis une hausse de la moyenne des revenus, l'accès à la consommation et le développement dans la jeunesse d'aspirations nouvelles… Cependant, des inégalités se sont creusées au sein de la société kanak. Loin de Nouméa ou à sa périphérie se sont développées des formes larvées de paupérisation (squats). Dans les zones plus favorisées, une classe moyenne a pris son essor, sans parler de l'enrichissement cumulé des Européens les plus aisés…. Aux écarts de fortune s'est ajouté un net décrochage des zones rurales. Si l'économie agricole assure encore entre 6 et 12% des ressources des ménages, la plupart des Kanak, comme l'ensemble des habitants de l'Archipel, travaillent ou cherchent un emploi dans l'industrie du nickel, l'administration ou les services…. De graves conflits sociaux ont éclaté ces dernières années…*»

À cela s'ajoute un malaise profond chez les jeunes Kanak déchirés entre les anciennes valeurs coutumières et leur aspiration à trouver une place dans la société néo-calédonienne d'aujourd'hui.

En témoignent l'augmentation des comportements à risque dans la jeunesse mélanésienne : alcoolisation, toxicomanie, accidents de la route, violences… et le fait que la prison de Nouméa est peuplée à plus de 95% par des détenus Kanak et océaniens[6]… !

Le niveau de formation générale augmente[12 p.34]

Le recensement de 2009 a montré qu'un néo-calédonien sur trois de plus de 15 ans a le baccalauréat contre un sur six en 1996.

Cependant, des déséquilibres communautaires subsistent parmi les diplômés, les conditions d'accès à l'enseignement différant encore selon les communes ou les provinces :

- 54,1% des Européens sont bacheliers contre 12,5% des Kanak et 14,2% des Wallisiens et Futuniens.
- Un Européen sur deux est diplômé de l'enseignement supérieur contre un sur vingt dans les communautés kanak ou wallisienne.

Que conclure ?

Sans conteste, la situation en Nouvelle-Calédonie a beaucoup évolué depuis les "évènements" de 1984-88. La situation des Mélanésiens s'est améliorée, mais elle s'accompagne d'un creusement des inégalités au sein de la société kanak. Le fait que des Kanak participent à la vie politique et soient impliqués dans l'évolution économique de leur pays devrait permettre d'éviter ce qui s'est passé lorsque des États du Pacifique comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont acquis leur indépendance. Dans ces États "blancs", l'indépendance n'a amélioré ni les conditions de vie des populations autochtones - respectivement : les Aborigènes (2% de la population) et les Maoris (15% de la population), ni les relations avec les colons[1].

Le processus de décolonisation mis en place en 1988 par les accords de Matignon-Oudinot et confirmé par les accords de Nouméa en 1998 va-t-il aboutir à l'indépendance pleine et entière de la Nouvelle-Calédonie ? — Difficile de le dire puisque lors des dernières élections, les indépendantistes n'étaient pas majoritaires. Une chose certaine est qu'un retour complet en arrière est impossible. Les structures gouvernementales et administratives mises en place sont irréversibles et font que la Nouvelle-Calédonie a d'ores et déjà une autonomie importante.

Les loyalistes proposent différentes formes "d'État associé à la République" et les indépendantistes prônent la pleine souveraineté comme seule solution possible. Par ailleurs, actuellement se développe au sein de certains milieux indépendantistes la revendication de «*droits des peuples autochtones*», différente du concept historique d'indépendance : «*Il s'agit de revendiquer à l'intérieur du cadre national existant, non seulement l'application de droits individuels communs à tous les citoyens, mais aussi la reconnaissance de droits collectifs spécifiques ne concernant pas les citoyens non-colonisés (représentation locale et nationale, foncier, justice, éducation, ressources naturelles….)*»[1]. Cette revendication s'appuie sur la "Déclaration des droits des peuples autochtones" signée par les Nations-Unies en septembre 2007. Peut-elle permettre aux Kanak de ne pas «*perdre leur âme*» dans un monde occidentalisé à outrance ou au contraire risque-t-elle d'affaiblir le processus d'intégration des différentes composantes du peuple néo-calédonien dans le même destin national préconisé par l'accord de Nouméa[6] ? — Seul le suivi attentif de l'évolution de la situation politique en Nouvelle-Calédonie d'ici 2018 permettra de répondre à cette question.

Références

1. Benoit Trépied. *Recherche et décolonisation en Nouvelle-Calédonie contemporaine : lectures croisées. Revue d'Histoire des Sciences Humaines.* 2011. (24) : 159-187.
2. Jean-Loup Vivier. *Calédonie, l'heure des choix.* Ed. L'Harmattan. 2009.
3. *Accords de Matignon-Oudinot. Texte intégral disponible sur www.mncparis.fr*
4. Jean-François Merle. *Nouvelle-Calédonie, l'épreuve du temps.* Le Monde.fr : 20.08.2009
5. *ISEE. Tableaux de l'économie calédonienne. Ed.2011*

www.isee.nc
6. Alban Bensa et Eric Wittersheim. *En Nouvelle-Calédonie, société en ébullition, décolonisation en suspens. Le Monde diplomatique.* Juillet 2014. p 18-19.
7. *INSEE- ISEE. Résultats de recensement de la population de Nouvelle-Calédonie.* 2009
8. *Nickel, le trésor des Kanak,* Documentaire réalisé par Anne Pitoiset et Laurent Cibien diffusé sur France Ô le 25 février 2014 et disponible sur internet
9. *Accords de Nouméa.* JORF n°121 du 27 Mai 1998. www.legifrance.gouv.fr
10. Jean-Claude Roux, *Un exemple de migration-enracinement dans le Pacifique Sud : la communauté wallisienne et futunienne de Nouvelle-Calédonie,* Cahiers ORSTOM. Série Sciences Humaines. 1985. 21 (4) : 461-480.
11. *Résultats des élections provinciales 2014.* www.nouvelle-caledonie.gouv.fr
12. *ISEE. Tableaux de l'économie calédonienne.* Ed. 2013 www.isee.nc
13. Angela Bolis. Interview de Mathias Chauchat, *Nouvelle-Calédonie : On a ouvert un processus de décolonisation par étapes.* Le Monde.fr : 13. 05.2014
14. *Bilan chiffré de la réforme foncière (1978-2010).* www.adraf.nc
15. Delphine Roucaute, *Nouvelle-Calédonie : après les élections, le référendum en ligne de mire.* Le Monde.fr : 12.05.2014

Les grandes dates de l'Histoire de la Nouvelle-Calédonie

- **1774** : Découverte de la Nouvelle-Calédonie par James Cook.
- **1853** : La France prend possession de la Nouvelle-Calédonie.
- **1878** : Insurrection des Kanak contre la colonisation, faisant plus de 1.200 morts dans leur camp.
- **1946** : La Nouvelle-Calédonie n'est plus une colonie mais un TOM (Territoire d'Outre-Mer).
- **1984** : Création du FLNKS (Front de Libération Kanak Socialiste).
- **Juin 1988** : Accords de Matignon.
- **Mai 1998** : Accords de Nouméa.
- **2010** : La Nouvelle-Calédonie adopte un hymne, une devise, le graphisme des billets de banque et le double drapeau.
- **2014-2018** : Période prévue pour le référendum d'autodétermination.

Merci aux abonnés qui, pour nous éviter des frais de rappel, observent la date d'échéance de leur abonnement : elle est indiquée sur l'étiquette de l'enveloppe sous laquelle ils reçoivent leur journal.

souscription permanente ***POUR QUE VIVE LA GRANDE RELÈVE***

J. Roy 7 - M. Defrance 4 - C. Robin 12 - C. Descambre 17 - H. Vergniol 7 - Anonymes 749 et 27 G. L'Hôte 22,85 - N. Froment 7 - M. Devos 7 - A. Voisin 7 - Mme P. Simon 15 - Mme C. Baisalobre 17 - Mme S. Maloberti 2 - G. Rachmuhl 12 - C. Notot 27 - J-P Delgano 17 - A. Rodier 7 - D. Barreau 7 - S. Ghenai 27 - A. Stourm 2. Total 1.009,85 euros. ***Merci à tous !***

Grâce à cette souscription, nous pouvons poursuivre la publication du journal en modérant le prix de l'abonnement, et en faire le service gratuit à des personnes qui tiennent à le lire et à le diffuser, mais qui n'ont pas les moyens de le payer.

Lors des élections européennes de mai dernier, pour inciter les jeunes majeurs à voter, les hautes instances de Bruxelles n'hésitaient pas à décrire le jeune européen comme quelqu'un de très mobile et maîtrisant parfaitement l'anglais. La ministre de l'enseignement supérieur de N.Sarkozy avait même fait plus fort en incitant l'Université française à choisir l'anglais pour ses cours... La loi Fioraso a conforté, en juillet 2013, cette initiative.
Les échanges favorisés par le programme Erasmus sont une excellente opportunité non seulement d'établir des contacts entre étudiants de pays différents, mais aussi de maîtriser au moins une langue étrangère. Mais pourquoi l'anglais, sinon pour se conformer aux exigences économiques du capitalisme international, comme le prouve le fait que les "recruteurs" exigent la pratique de cette langue pour pouvoir se présenter sur le marché du travail ?
FANNY EVRARD, étudiante française qui vient d'obtenir en Espagne sa licence langues et cultures, témoigne ici que l'immersion dans une culture étrangère peut aussi développer le refus des enjeux économiques cachés sous le terme de "mobilité européenne" :

"*Globish*" et multilinguisme, des jeunes entre deux mondes

par **Fanny EVRARD**

L'anglais institutionnalisé ou la peur du chômage

Le "globish", contraction de "global-english" émeut à la fois, non sans raison, les défenseurs d'une langue anglaise qui perd de sa qualité et de sa profondeur, comme ceux des langues ou dialectes qui risquent peu à peu de disparaître. Pour ses admirateurs, le globish représente en revanche la solution au problème de communication que représentent les plus de 6.000 langues répertoriées, en imposant une langue véhiculaire mondiale unique, favorisant les échanges économiques et financiers. Comme l'a été le français, l'anglais ou tout au moins sa version appauvrie, le globish, s'impose comme langue dominante en même temps que le capitalisme dans l'économie et les cultures mondiales, jusqu'à rendre obligatoire sa maîtrise pour intégrer le marché du travail : il est exigé par la majorité des recruteurs pour répondre à l'éventualité de contacts professionnels ou de collaborations avec des acteurs étrangers dans une langue d'échange commune. Cette injonction à l'anglais, même appauvri, traverse tous les pans de la société, et un jeune européen du XXIème siècle subit de plein fouet cette pression linguistique parfaitement intégrée aux institutions publiques, notamment l'école.

L'anglais peut être enseigné ainsi dès l'école primaire, alors même que les bases du français sont en cours d'acquisition par les élèves, et s'impose comme première langue étrangère obligatoire par la suite dans la majorité des collèges en France. Les

autres langues européennes, comme l'espagnol, l'allemand ou l'italien, ne sont enseignées qu'en seconde langue à partir de la 4ème, tandis que les autres langues ou dialectes font face à une offre d'enseignement encore plus réduite. L'anglais reste obligatoire au moins en deuxième langue au lycée, là où le choix d'autres langues devient restreint, à moins de vivre dans des zones frontalières.

Les études supérieures suivent le même schéma imposant l'anglais dans les formations car c'est souvent la langue obligatoire pour la majorité des concours : le statut de langue universelle est plus volontairement assumé afin d'inciter fermement les

étudiants à se plier aux exigences du marché du travail qui les attend à la fin de leur cursus. Paradoxalement, les universités offrent pourtant un choix de langues bien plus large que dans le secondaire, mais la loi Fioraso et les rapports étroits entre universités et entreprises pèsent même sur les établissements les plus réputés. La difficulté d'intégrer le marché du travail représente donc un premier obstacle pour le jeune qui souhaite s'opposer au tout-anglais, ou simplement faire valoir une autre langue maternelle comme acquise. Malgré des locuteurs parfois plus nombreux, le déséquilibre est grand entre une langue comme l'espagnol et la langue porteuse du capitalisme, étudiée comme moyen et non afin d'aborder la culture anglo-saxonne.

Loi Fioraso et carpette anglaise

La loi sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche, ou loi Fioraso, adoptée en juillet 2013, autorisait, sous couvert d'attirer des étudiants étrangers dans les universités, un élargissement de l'offre de cours dispensés en anglais.
Les effets pervers de cette mesure ont été dénoncés : perte de qualité de l'enseignement et de la réflexion, dévalorisation du français et violation de la loi Toubon de 1994, soumission aux exigences économiques au détriment de la recherche…
Une proposition que n'aurait pas manqué de souligner Claude Duneton à l'origine du "prix de la carpette anglaise", décerné aux personnalités les plus ferventes à appuyer l'utilisation de l'anglais en France.

Le signe d'une fracture

Face à l'anglicisation forcée du monde économique et aussi scientifique, des linguistes et des chercheurs s'unissent, comme en témoignent les pétitions et les réactions dans la presse, afin de revaloriser la langue française et sa culture. Cependant, cette approche peut être rejetée, du moins reçue avec scepticisme de la part des jeunes générations de lycéens, d'étudiants ou de diplômés. Il existe encore, en effet, une profonde fracture entre une jeunesse baignée depuis le berceau dans le capitalisme mondialisé, et les générations plus averties, moins à même de subir les effets de cette évolution de l'économie mondiale, dont l'extension du globish. La revalorisation du français s'expose à des critiques légitimes d'élitisme ou de nationalisme, soulignant la contradiction qui pèse sur les jeunes, c'est-à-dire à la fois la nécessité de l'ouverture vers l'extérieur et celle de préserver leur propre identité, dans leur souci de composer avec la mondialisation.
Le manque d'investissement du gouvernement dans la promotion de la langue française, soumis aux intérêts économiques nord-américain, et l'accès facilité à une profusion de langues et de cultures diverses, via internet par exemple, entretiennent l'image d'une culture française dépassée et obsolète face aux innovations et importations culturelles extérieures. Le jeune reçoit de manière paradoxale un enseignement académique mettant en avant, avec raison, de larges pans de la littérature française jusqu'au lycée, tout en percevant d'autre part les difficultés qui l'attendent sur le marché du travail une fois sorti de cet académisme. À moins de bénéficier d'un environnement matériellement ou intellectuellement à même de l'extraire de ce paradoxe, le jeune que l'on veut européen risque donc de rejeter un héritage linguistique dont les rouages ne seraient accessibles qu'à une élite économique ou intellectuelle, étrangère aux pressions du chômage ou du déclassement. Et par ce rejet, renforcer le soutien, même involontaire, à une culture hégémonique via l'appui au globish. De cette peur, cependant couplée à la volonté de revaloriser le français, peut naitre également un mouvement de repli sur soi, tout aussi négatif, pouvant aller jusqu'au nationalisme ou rappeler le colonialisme.
La revalorisation de la langue maternelle, ici le français, afin de trouver un équilibre face à la puissance hégémonique du capitalisme, doit donc être appuyée par une volonté d'indépendance économique et politique de la part du gouvernement et de ses institutions.

Rapport de la Commission Européenne

Selon le rapport de la Commission Européenne publié en juin 2012, *Les européens et leurs langues*, 67% des personnes interrogées considèrent l'anglais comme l'une des deux langues les plus utiles pour eux, devant l'Allemand (17%)et le français (16%).
53% des répondants pensent qu'une langue unique dans les institutions permettrait une meilleure communication de leur part.

Des jeunes ouverts à l'échange … et aux changements

La mondialisation et les nouvelles technologies dominées par le globish sont cependant sources de nombreux paradoxes qu'il est possible d'exploiter. Internet a profondément révolutionné le rapport des individus à la connaissance, et les jeunes générations pourront trouver obsolète l'enseignement d'une seule culture, alors que le monde entier lui est accessible. De même, la volonté de créer un jeune européen (qui, en fait, ne s'identifie pas à cette étiquette) a permis le développement de programmes d'échanges internationaux tels qu'Erasmus qui, bien qu'instaurés afin de perpétuer une certaine élite économique formée au voyage, ont ouvert de nombreuses alternatives culturelles et linguistiques.
Loin de se fermer à leur langue et leur culture maternelles, les jeunes participent à la diffusion du français et de ses productions culturelles avec, par exemple, le partage d'œuvres musicales ou cinématographiques, mais aussi les sites d'apprentissage de la langue française gérés par toute une communauté et destinés à être accessibles au plus grand nombre.
Ces initiatives, couplées à l'accroissement des possibilités pour les jeunes d'étudier à l'étranger, favorisent le brassage des langues et rendent les individus plus ● ● ●

réceptifs à des expériences plus humaines que simplement économiques et bénéfiques au CV. Dans le cas d'un jeune ne parlant pas un mot du pays d'accueil, certes l'anglais servira, le plus souvent, de langue véhiculaire, mais laissera vite place à l'apprentissage de la langue d'accueil. Il est d'ailleurs un fait rassurant quant à la survie des cultures : les premiers mots appris dans une langue étrangère en cas d'immersion sont les insultes, après les traditionnelles salutations et demandes de renseignements. Il suffit de se rappeler les jurons du capitaine Haddock pour prendre en compte tout l'arrière-plan culturel dont sont composées les insultes dans une langue donnée, qui sont riches d'enseignements sur la vie quotidienne et la vision du monde de la culture citée.

Si l'apprentissage d'une langue de manière académique permet d'exprimer au plus près ses idées, la langue apprise sur le tard fait perpétuer une tradition orale et favorise les échanges entre les individus ravis de pouvoir se faire comprendre même sur les aspects les plus triviaux de la réalité.

Erasmus et échanges étudiants

Depuis 1987, le programme Erasmus
permet à un étudiant d'effectuer ses études,
de 6 à 9 mois, ou un stage dans une université
partenaire à l'université de départ.
Selon europa.eu, de la date de sa création à 2012,
plus de 2,5 millions d'étudiants
ont participé au programme.
Le film *l'Auberge Espagnole* a largement contribué
au succès du programme Erasmus
et d'autres échanges universitaires,
et c'est cette image de rencontre
qui prédomine chez les jeunes voyageurs,
loin du lisse jeune européen entrepreneur
que Xavier, le personnage, rejette lui-même.

Le cas de l'esperanto

Une langue véhiculaire en soi peut être utile
afin de favoriser la communication
entre deux cultures.
Or une langue transmet également
des valeurs et des idées.
Le *globish* transmet une culture hégémonique
liée au capitalisme.

Afin d'éviter une telle suprématie,
l'esperanto,
pensée **dès 1887**
par **Louis-Lazare Zamenhof**
est une tentative de langue véhiculaire neutre.
Malgré l'accès via internet à cette langue "universelle"
son succès reste relatif
car toute sa culture reste à inventer.

Le 99ème Congrès mondial de l'espéranto
s'est tenu à Buenos-Aires
et a été clôturé le 4 août dernier

Ce moment étrange où l'on réalise
que l'on est capable de réfléchir en anglais

alors que ce n'est pas
notre langue maternelle…

L'expérience de la mobilité

Les initiatives sur le net prennent également forme, et une fois sur place les jeunes en mobilité s'organisent, par exemple autour de cafés des langues, afin d'échanger dans l'idiome du pays d'accueil, ou dans leur propre langue afin de l'enseigner.

Il n'est pas rare d'entendre alors des langues dépassant les frontières de l'UE comme le russe, le coréen ou des particularismes linguistiques issus de toute l'Amérique hispanophone. Ces rencontres sont par ailleurs largement dominées par des débats linguistiques et culturels sans cesse renouvelés et enrichis. Si l'on peut craindre une version "Erasmus" de la langue du pays d'accueil pratiquée entre soi, qui peut se rapprocher dangereusement du globish, l'immersion permet cependant de corriger cette tendance par la constante nécessité de se faire comprendre au mieux par la population locale, souvent ravie que l'on s'efforce de s'exprimer dans sa langue et non en anglais pour les pays où la pratique n'est pas quotidienne. À l'inverse, l'échange culturel et linguistique permet de mesurer la portée de sa propre culture et de sa langue à l'étranger. Les langues sont en effet en perpétuels échanges et les emprunts d'une langue à l'autre sont nombreux, sans toutefois être toujours conscients. Si le succès d'Amélie Poulain est compréhensible en France, il est encore plus rafraichissant d'entendre son évocation en Espagne. L'immersion dans une culture étrangère permet ainsi de prendre conscience des emprunts linguistiques, repérables dans les productions cinématographiques ou dans la vie quotidienne : si le Français utilise *week-end* sans y prêter attention, l'Espagnol ou l'Anglais utilise de nombreux termes culinaires français tels que *tarte Tatin* ou *mousse.* Ces emprunts, et la justification parfois nécessaire des termes dans une langue étrangère, permettent une revalorisation de sa propre langue par l'attention que l'on doit alors porter à ses mécanismes et à son histoire. Si le passage à l'anglais, ou même parfois au globish, alors que le jeune le maîtrise mal en dépit des contraintes scolaires, s'avère le seul moyen de communiquer sur un objet du

quotidien, l'apprentissage progressif de la langue d'accueil et le jeu de va-et-vient linguistique favorisent cependant sur le long terme l'expression d'idées plus complexes. Les jeunes l'ont bien compris et n'hésitent donc pas à s'investir, grâce aux échanges culturels comme linguistiques, dans des projets nourris de ces interactions entre visions du monde et modes de vie différents. Les programmes d'échanges et internet, au départ produits et moyens d'expansion du capitalisme, dominés par l'anglais, servent alors des idées et des actions en lutte contre celui-ci. Diffusion d'informations, participation à la traduction, contribuant réellement à la survie de nombreuses langues en péril, soutiens mondiaux de mouvements sociaux et étudiants sont autant de formes d'action des jeunes qui refusent les enjeux économiques officiels dissimulés derrière les termes «mobilité européenne ».

Le jeune européen rêvé par l'UE n'existe que par l'agitation du spectre du chômage, et c'est paradoxalement grâce à la mobilité que se construisent peu à peu des réseaux mondiaux d'économies alternatives. La prise de conscience d'un multiculturalisme à l'intérieur des frontières fissure également les desseins d'une économie qui voudrait une unique langue globish, et si certains jeunes se tournent malheureusement vers la xénophobie faute d'être bien informés, internet et les échanges étudiants laissent présager une jeunesse de plus en plus polyglotte et engagée vers des modèles économiques et sociaux alternatifs.

Pour aller plus loin :

Le rapport de la Commission Européenne
Les européens et leurs langues
juin 2012
http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_386_fr.pdf

Claude Hagège,
Contre la pensée unique»
Éditions Odile Jacob, 2012

Contre la langue unique,
juin 2013,
Le Monde Diplomatique.

L'économie en français ;
un défi impossible ?
par Alfred Gilder
France Culture, mars 2013
http://www.franceculture.fr/emission-tire-ta-langue-l-economie-en-francais-un-defi-impossible-2013-03-24

TARIFS D'ABONNEMENT (11 numéros par an)

France, *régime intérieur pour la Poste*. . . . . .23 euros.
(soutien : + 14 *euros par an, par exemplaire en plus, chaque mois)*
DOM . . . . . .25,45 euros.
TOM . . . . . .29 euros.
Régime international, *suivant les zones redéfinies par la Poste au premier janvier 2014 :*
Zone 1 (Bénélux, Espagne,R-U, Suisse, ...) . . . . .29,01 euros.
Zone 2 (autres pays européens) . . . . . .27,15 euros.
Zone 3 (Canada, États-Unis,...) . . . . . .29,81 euros.
Zone 4 (Afrique, Amérique du Sud,...) . . . . . .30,38 euros.

RÈGLEMENTS :

par chèque bancaire ou postal, établi à l'ordre de
La Grande Relève
et envoyé
88 Bd Carnot
78110 Le Vésinet France
N° de compte à la banque postale 1340239M020
IBAN : FR10 2004 1000 0113 4023 9M02 016
BIC : PSSTFRPPPAR

JE M'ABONNE À ..... EXEMPLAIRE(S) DE *LA GRANDE RELÈVE* À PARTIR DU N° .....
VOICI COMMENT RÉDIGER MON ADRESSE, SELON LES NORMES IMPOSÉES PAR LA POSTE :

PRÉNOM, NOM .....
IMMEUBLE .....
N° ET VOIE .....
CODE POSTAL ET COMMUNE ☐☐☐☐☐.....

Je commande les ouvrages suivants : .....
....
....
J'envoie pour cela la somme de ..... euros
par chèque .....
date signature

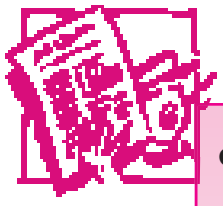

CE QUE NOUS PROPOSONS :

En résumé, il s'agit de rendre financièrement possible ce qui est utile, souhaitable, matériellement et écologiquement réalisable.

Il faut pour celà que la monnaie actuelle soit remplacée par une monnaie qu'on ne puisse plus "placer" pour "rapporter", donc qui ne circule pas : elle s'annule quand on l'utilise.
Ainsi, cette monnaie "distributive", émise par une institution publique, n'est qu'un pouvoir d'achat, mais qui laisse au consommateur la liberté de ses choix.

Masse monétaire et production, créées et détruites au même rythme, sont ainsi deux flux permanents qui s'équilibrent. L'intensité de ces flux est définie par les citoyens en décidant démocratiquement, à l'échelle appropriée, de ce qui sera produit et dans quelles conditions, et de l'importance relative des parts à faire dans la masse monétaire pour financer la production, pour assurer les services publics (il n'y a donc plus ni impôts ni taxes), et pour verser à chacun un revenu garanti permettant de vivre libre et de choisir ses activités.

Ainsi les décisions prises n'ayant plus de retombées financières personnelles, l'intérêt général peut enfin prévaloir sur l'intérêt particulier, et la démocratie peut devenir réalité.

LECTURES POUR APPROFONDIR :

- ***JACQUES DUBOIN***
  Extraits choisis dans son œuvre (1 euro).

- ***ET SI ON CHANGEAIT ?***
  Bande dessinée par J.VIGNES-ELIE (3,8 euros).

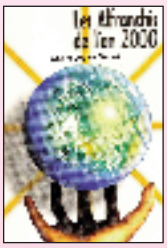

- ***LES AFFRANCHIS DE L'AN 2000***
  Un roman de M-L DUBOIN qui, à l'aide d'exemples, explique les mécanismes de l'économie distributive et montre ce qu'elle peut apporter à la société (13 euros).

- ***MAIS OÙ VA L'ARGENT ?***
  l'étude, par M-L Duboin, de la façon dont la monnaie est devenue cette monnaie de dette qui empêche toute véritable démocratie, suivie de propositions pour évoluer. (édition du Sextant, 240 pages, 13 euros)

- D'anciens numéros sont disponibles (1 euro)
- *Épuisés sur papier, des textes sont téléchargeables sur notre site internet. Par exemple:*
- **UN SOCIALISME À VISAGE HUMAIN**
  le texte d'une conférence d'ANDRÉ PRIME.

Tous les prix indiqués sont franco de port.

La Grande Relève

Fondé en 1935 par Jacques DUBOIN

Direction et mise en pages : Marie-Louise DUBOIN

Rédaction : les abonnés qui le souhaitent, tous bénévoles.

Les manuscrits sont choisis par le comité de lecture et ne sont pas retournés.

Graphisme : LASSERPE, Anne-Laure WITSCHGER.

Imprimé par la Scop Imprimerie de Ruffié

(certifiée ISO 14001 et labélisée Imprim'Vert et Print Environnement, impression avec encre végétale sur papiers recyclés ou PEFC, sans alcool)

Adresse postale : 88 Boulevard Carnot 78110 Le Vésinet

Téléphone seulement le lundi, entre 15 et 18 heures : 01 30 71 58 04

Adresse électronique : grande.releve.net@wanadoo.fr

Nouveau site internet : http://www.economiedistributive.fr

(Tarifs et bulletin d'abonnement sont au dos de cette page)